



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 20 Janvier à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 16/01/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés le 16/01/2023.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir, M. POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2023_01_06 – BUDGET ECOLOGIQUE CITOYEN DU PUY-DE-DOME : PROJET "GRAINES DE COMBRAILLES"

Considérant que le Budget Ecologique et Citoyen est un projet du Conseil départemental du Puy-de-Dôme qui vise à soutenir les actions citoyennes dans le champ de la transition écologique. Les citoyens ont ainsi pu déposer leurs projets qui ont été soumis au vote citoyen tout le mois d'octobre et ainsi ceux retenus ont reçu un soutien financier du Département ;

Considérant que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans est un partenaire clé de ce projet et assure notamment la coordination avec l'ensemble des communes ;

M. le maire présente le projet qui vise notamment à planter des arbres fruitiers sur l'ensemble du territoire communautaire, en prévoyant un panachage entre des arbrisseaux « prêts à planter » adaptés aux conditions locales et des porte-greffes qui permettront de greffer des variétés locales anciennes et ainsi participer à leur conservation, en partenariat avec l'association « Les Croqueurs de Pommes 63 ».

M. le maire expose qu'il faut maintenant décider si la commune souhaite participer au projet et recevoir des arbres fruitiers sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. DECIDE de participer au projet « Graines de Combrailles » en plantant des arbres fruitiers sur son territoire ;

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

ID : 063-216302380-20230120-2023_01_06-DE

2. **DONNE** tous pouvoirs à M. le maire pour mener à bien l'exécution de cette délibération et signer tout document s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

*Pour copie conforme :
En mairie, le 27/01/2023
Le Maire*

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance

G L E
Guy LEMAÎTRE